

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES MESURES DE SOUTIEN AUX PERSONNES SINISTRÉES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité de :

- M. Frédéric, sur « les mesures de soutien aux personnes sinistrées » ;
- Mme Schyns, sur « les annonces de M. le Ministre quant aux mesures d'aide en matière d'accès à l'énergie pour les victimes des inondations » ;
- M. Hermant, sur « les mesures d'aide aux personnes sinistrées ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Monsieur le Ministre, j'ai abordé ce revenu universel et c'était sans vouloir occulter les décisions positives que vous et votre Gouvernement avez prises en matière de lutte contre la précarité énergétique, dont l'octroi d'une réduction forfaitaire dans la facture annuelle des personnes pour compenser la surconsommation.

Je parle là des personnes frappées par les inondations de cet été.

La suspension des coupures et l'établissement d'un statut de client protégé conjoncturel qui seraient effectifs jusqu'au 31 mars 2022.

Pour qu'un maximum de personnes qui entrent dans les conditions fasse la demande, vous aviez annoncé mener une campagne de communication.

C'est à cet égard que je me pose des questions parce que, comme vous le savez, lorsque vous aviez activé ce statut précédemment le nombre de personnes effectuant les démarches pour y avoir droit était beaucoup trop faible par rapport au public hypothétiquement concerné.

Lors de l'une de mes dernières questions, vous m'avez précisé qu'octroyer automatiquement ce statut aux personnes était difficile, voire techniquement impossible à mettre en place. Je vous crois, mais je crains que l'on se retrouve dans la situation dans laquelle on était précédemment.

J'aurais donc voulu vous inviter à travailler sur des solutions, en ce compris avec vos collègues du Fédéral. Je pense à ce titre qu'un groupe de travail doit pouvoir se réunir, d'autant plus que, même lorsque le statut est octroyé automatiquement, en vertu du tarif social fédéral par exemple, certaines personnes échappent à celui-ci. J'aurais donc voulu qu'il y ait un travail – qui est sûrement en train de se faire, mais vous allez nous l'expliquer – en matière de communication pour faire en sorte que celles et ceux qui ont été durement touchés par ces inondations puissent recourir à ces mesures.

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Madame et Messieurs les Députés, les factures d'énergie vont augmenter. Ce n'est une bonne nouvelle pour personne et c'est un « coup » supplémentaire pour les familles touchées par les inondations, qui n'avaient pas besoin de cela en plus.

Les factures vont augmenter pour des raisons de reprise de l'économie mondiale. C'est, dans ce cas, une réaction coordonnée au niveau européen qui est nécessaire. Ce n'est toutefois pas le sujet de vos questions.

Pour les familles sinistrées, les augmentations des coûts de l'énergie vont être de plusieurs ordres. Il y aura d'abord un transfert de vecteur énergétique pour certains. Lorsque l'on n'a plus de gaz, il faut se chauffer, se laver et cuisiner à l'électricité. Que l'on soit au mazout, au gaz ou aux pellets, ce transfert vers l'électricité va entraîner un coût parfois triplé sur la durée de cette solution intermédiaire.

Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne, certains n'ont été coupés du gaz que quelques jours. Pour d'autres, la période de chauffe aura commencé avant qu'ils ne puissent être rétablis. Cependant, certains n'occupent pas leur maison, rendue insalubre, et ne consomment donc pas d'énergie, alors que d'autres encore n'ont pas été sinistrés par les inondations, mais ont été coupés du gaz parce qu'ils sont raccordés à un tronçon ayant été désactivé le temps des réparations.

Bref, les situations sont multiples.

Le surcoût va venir également du séchage de la maison, à grand renfort de déshumidificateurs, souffleries et autres chauffages d'appoint. Ces surcoûts font partie des frais de remise en état et sont éligibles aux assurances.

On le voit, les réalités sont multiples et doivent donc être nuancées. Nous travaillons à un système similaire à celui mis en place pour les factures d'eau pour limiter certains des effets décrits sur la facture de régularisation.

Les textes juridiques n'ont pas encore été formellement approuvés puisqu'un décret est nécessaire pour disposer d'une base légale permettant le paiement de ces primes. Le Gouvernement a toutefois marqué son accord pour l'octroi d'une double prime en faveur des sinistrés.

La première est une prime octroyée rapidement aux sinistrés pour les soutenir dans leurs dépenses énergétiques à court terme.

La seconde sera versée au moment où le ménage doit payer sa facture de régularisation d'électricité et sera directement inscrite en déduction sur la facture de régularisation, afin de ne pas subir une facture de régularisation élevée suite à une surconsommation liée à une éventuelle substitution de combustible. Cette seconde prime pourrait être de 300 euros par ménage, doublée à 600 euros pour les ménages qui ont été privés de gaz au-delà du 30 septembre.

La plupart des ménages sinistrés auront pu être identifiés par les gestionnaires de réseau. Ce sera le cas lorsque ceux-ci ont dû intervenir pour un remplacement de compteur ou une interruption dans l'acheminement du gaz. Les primes pourront donc être délivrées automatiquement. Cependant, si d'autres sinistrés ont été impactés, mais n'entrent pas dans ces catégories, ils devront faire une démarche proactive pour se faire connaître et justifier d'une augmentation de la consommation d'électricité due aux inondations.

En ce qui concerne le recours au statut de client protégé conjoncturel, il n'a effectivement pas été possible d'automatiser son octroi. Les communications seront réitérées par l'intermédiaire des acteurs de terrain. Par ailleurs, je vous rappelle que l'existence du statut de client protégé conjoncturel est mentionnée sur toutes les factures de déclaration de défaut de paiement, ainsi que sur les courriers des GRD signalant le placement du compteur à budget. Une évaluation quant au faible taux de recours constaté sera sollicitée, pour identifier les éléments permettant d'améliorer de futurs mécanismes de protection.

Les administrations publiques ont, pour certaines, été également touchées par les inondations. Nous disposons du programme UREBA à destination des bâtiments publics. Nous aurons un appel en 2022.

C'était prévu de longue date, mais il y aura, cette fois, une enveloppe budgétaire réservée aux dossiers des communes sinistrées.

Quant à la mission des certificateurs, elle est complémentaire aux mesures de renforcement des guichets de l'énergie. Ces derniers travaillent notamment en partenariat avec les CPAS dans le cadre des primes MEBAR. Les certificateurs auront, dans leurs missions, l'établissement d'une analyse rapide du bâtiment existant en matière des besoins en chauffage et la formulation de recommandations et pistes de solutions, ainsi que l'accompagnement des sinistrés dans les démarches administratives de demandes de primes.

Pour ce qui est des budgets nécessaires à la reconstruction des réseaux, les chiffres communiqués proviennent des GRD eux-mêmes. Ils correspondent aux coûts opérationnels supplémentaires nécessités par les intempéries, ce que l'on appelle les OPEX, notamment au niveau de sous-traitances, qui ne pourront pas être récupérés par ailleurs. Il y a évidemment aussi d'autres coûts liés à des investissements nécessités par la reconstruction, ce que l'on appelle les CAPEX. Néanmoins ces investissements prendront la place d'autres investissements similaires qui étaient prévus par ailleurs. Il en va de même pour le placement de compteurs qui ont été inondés. Cela retardera le placement de compteurs ailleurs, donc cela étale dans le temps les coûts. Cela n'entraînera donc pas d'augmentation de tarif, sauf si la CWaPE devait exiger de réaliser davantage d'investissements à cause des intempéries, mais cela ne semble pas être le cas à ce stade.

La concertation avec les autorités fédérales est évidemment indispensable. Nous sommes régulièrement en contact sur de nombreux dossiers, et l'augmentation des prix de l'énergie illustre encore plus le besoin de concertation et de coordination sur ces matières.

Voilà cet important dossier qui se concrétise, comme vous le voyez, par plusieurs actions en cours d'implémentation.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je remercie le ministre pour sa réponse. Il indique qu'il y a une attention proactive de son département et de l'ensemble du Gouvernement à cet égard, et c'est le moins que l'on puisse faire. Pour vivre comme Mme Schyns dans ce bel arrondissement de Verviers, qui est totalement défigurée dans sa vallée de la Vesdre et de la Hoëgne, je vous assure que l'arrivée de l'hiver effraie plus d'un sinistré. Il y a des sinistrés dans ma catégorie qui n'ont pas grand-chose, puisqu'ils n'ont eu que des caves inondées, ils seraient bien malheureux de se plaindre, mais il y a des familles qui vivent toujours à l'étage et qui risquent de passer l'hiver à l'étage avec des moyens de substitution pour vivre, voire survivre. C'est terrible aujourd'hui de devoir se laver les cheveux à l'eau froide, trouver des chaufferettes et peut-être se mettre en danger.

Vous avez vu qu'un sinistré a été hébergé dans un logement qui a pris feu. Il y a parfois des successions de drames qui sont terribles. Je vous sens attentif et sensible au sujet, mais implémentez toutes ces mesures de façon à ce qu'elles se concrétisent. Les questions qui se posent souvent sur le terrain sont : c'est très bien, mais quand cela arrive-t-il ? Le moment où la facture arrive, vous avez dit que ce serait le moment où, à la facture de régularisation, il y aurait par exemple une deuxième prime. Il faut effectivement que cela coïncide et que cela ne prenne pas des semaines, parce que quand il faut sortir l'argent il faut le sortir, et tout le monde n'est pas en mesure de le faire.